

**Nous, Président de la métropole « Dijon Métropole »**

Objet : Composition de la Commission Consultative Paritaire commune de Dijon métropole, de la Ville de Dijon et de son Centre Communal d'Action Sociale

VU

- Le Code Général de la Fonction Publique ;
- Les délibérations de Dijon métropole, de la Ville de Dijon et de son CCAS (respectivement en date des 14 avril, 21 mars et 31 mars 2022) créant une Commission Consultative Paritaire commune à Dijon métropole, à la Ville de Dijon et à son CCAS et fixant sa composition ;
- Le procès-verbal de carence de dépôt de liste à la Commission Consultative Paritaire commune de Dijon métropole, de la Ville de Dijon et de son CCAS en date du 26 octobre 2022 pour les élections professionnelles en date du 8 décembre 2022 ;
- Le procès-verbal des opérations de tirage au sort du 26 janvier 2023 pour la Commission Consultative Paritaire commune de Dijon métropole, de la Ville de Dijon et de son CCAS et la proclamation des résultats à cette même date ;
- L'arrêté en date du 7 février 2023 relatif à la désignation de représentants du Conseil métropolitain à la Commission Consultative Paritaire commune de Dijon métropole, de la Ville de Dijon et de son CCAS ;
- L'arrêté de Monsieur le Maire de Dijon en date du 7 février 2023 relatif à la désignation de représentants du Conseil municipal à la Commission Consultative Paritaire commune de Dijon métropole, de la Ville de Dijon et de son CCAS ;
- L'arrêté du 13 février 2025 portant composition de la Commission Consultative Paritaire commune à Dijon métropole, à la Ville de Dijon et à son CCAS ;
- Les départs de Madame Safia ZERDOUK et Monsieur Ibrahima Sory BALDE ;
- L'arrêté en date du 19 septembre 2025 fixant la date du tirage au sort en vue de pourvoir à la vacance de sièges de représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire commune de Dijon métropole, de la Ville de Dijon et de son CCAS ;
- Le procès-verbal des opérations de tirage au sort du 25 septembre 2025 et la proclamation des résultats à cette même date.

ARRÊTONS

Article 1 - La composition de la Commission Consultative Paritaire commune de Dijon métropole, de la Ville de Dijon et de son Centre Communal d'Action Sociale est fixée comme suit :

Représentants titulaires des collectivités	Représentants suppléants des collectivités
M. Christophe BERTHIER	M. Joël MEKHANTAR
M. Rémi DETANG	Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Mme Kildine BATAILLE	Mme Dominique MARTIN-GENDRE
M. Antoine HOAREAU	Mme Marie-Odile CHOLLET
Mme Delphine BLAYA	M. Christophe AVENA
M. Hamid EL HASSOUNI	M. Franck LEHENOFF
Mme Christine MARTIN	Mme Lydie PFANDER-MENY

Représentants titulaires du personnel	Représentants suppléants du personnel
Madame Léa BAILLEUX	Madame Chrystel SKOWRON
Madame Nanou GABAMA	Monsieur Maxime CEDDIA
Monsieur Yann ABRAHAM	Madame Juliette TAINURIER
Madame Astou DIOP	Monsieur Valentin PETIT
Monsieur Sylvain BUSQUE	Madame Ilona BORODACZ
Madame Virginie HEINZELMANN	Monsieur Mkrtitch MARTIROSSYAN
Madame Sabrina MENDIL	Monsieur Serge ROULAND

Article 2 - L'arrêté du 13 février 2025 portant composition de la Commission Consultative Paritaire commune à Dijon métropole, à la Ville de Dijon et à son Centre Communal d'Action Sociale est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 3 - Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Article 5 - Le présent arrêté sera publié sur le site internet de Dijon métropole et déposé en Préfecture de la Côte-d'Or.

Article 6 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Directeur Général des Services, chargé d'en assurer l'exécution, ainsi qu'aux intéressés.